



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° PC 094 080 20 1002
Déposé le : 20/01/2020
Dépôt affiché le : 20/01/2020
Décidé le : 02/03/2021.
Demandeur : SCCV VINCENNES LABEL
Représentée par : M. HUTH Frédérique
Nature des travaux : Construction d'un immeuble de 16 logements
Sur un terrain sis à : 7 rue du Docteur Lebel à Vincennes (94300)
Référence cadastrale : U 11

ARRETE DE RETRAIT

ARRETE N°

Le Maire de la Commune de Vincennes

Vu l'objet de la demande portant sur :

- pour la construction d'un immeuble de 16 logements.
- sur un terrain situé 7 rue du Docteur Lebel à Vincennes (94300) ;
- pour une surface de plancher créée de 788 m² d'habitation;

Vu la demande de permis de construire obtenue en date du 2 mars 2021 arrêté n°21-84, au bénéfice de M. HUTH Frédérique,

Vu le procès-verbal du jeudi 31 mars 2022 nommant M. MOSCARDINI Bruno, en qualité de Directeur Général de la SAS LOGI H, suite à la démission de M. HUTH Frédérique, qui lui confère le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Vu le courrier de M. MOSCARDINI Bruno, Directeur Général, de demande de retrait du permis de construire n° 094 080 18 1013, du 4 juillet 2023, réceptionné le 11 juillet en Mairie.

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Le retrait du permis de construire susvisé est prononcé.

Vincennes, le **17 AOUT 2023**
Charlotte LIBERT-ALBANEL



Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France